

2H

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 9 rue de Strasbourg
39500 TAVAUX

441 790 680 RCS LONS LE SAUNIER

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mars à huit heures trente,

Les actionnaires de la SAS 2H, Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros divisé en 500 actions de 200 euros nominal chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

La séance est présidée par Monsieur Yohan HAMDAN, Président de la société.
La feuille de présence certifiée exacte par le Président, permet de constater que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau, et met à la disposition de l'assemblée la lettre de démission de Monsieur Julien HAMDAN de ses fonctions de Directeur général à compter de ce jour.

Après discussion, le Président met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Julien HAMDAN de ses fonctions de Directeur général à compter de ce jour, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.

Le Président,

Yohan HAMDAN



Un Associé,

SAS ELRAD INVEST,
Représentée par Radouan EL MOUNTASSIR

